

Arrêté du 20 mars 2006 portant homologation du dispositif de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des aéronefs mis en place autour de l'aérodrome de Nantes-Atlantique

NOR: EQUA0600457A

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et la ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'aviation civile, notamment le 1° de l'article L. 227-5 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2004 relatif aux dispositifs de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des aéronefs ;

Vu l'avis de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en date du 13 janvier 2006, Arrêtent :

Article 1

Le dispositif de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des aéronefs mis en place autour de l'aérodrome de Nantes-Atlantique est homologué.

Article 2

La configuration du dispositif et le plan de localisation des stations de mesure de bruit sont annexés au présent décret (1).

Article 3

Le directeur général de l'aviation civile et le directeur de la prévention des pollutions et des risques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 2006.

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'aviation civile :
Le directeur des affaires stratégiques et techniques,
P. Schwach

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la prévention des pollutions et des risques,
T. Trouvé

(1) Ce plan peut être consulté à la direction de l'aérodrome de Nantes-Atlantique, BP 4309, 44343 Bouguenais Cedex.

ANNEXE

CONFIGURATION DU DISPOSITIF DE MESURE DE BRUIT ET DE SUIVI DES TRAJECTOIRES DES AÉRONEFS MIS EN PLACE AUTOUR DE L'AÉRODROME DE NANTES-ATLANTIQUE

STATIONS de mesure de bruit	NOMBRE de stations	COMMUNES CONCERNÉES	LOCALISATION des sites de mesure
Fixes	3	Saint-Aignan-Grandieu.	Mairie.
		Nantes.	Jardin des Plantes.
		Rezé.	Cimetière de la Classerie.
Mobiles	1	En tant que de besoin	